

Guide Passeport Talent 2026

Ce qu'il faut savoir avant de déposer votre demande — informations générales, non personnalisées

1. Conditions générales

Le Passeport Talent (CESEDA articles L.421-3 et suivants) est une carte pluriannuelle destinée aux profils qualifiés : salariés qualifiés, chercheurs, créateurs d'entreprise, investisseurs, artistes, etc.

- Salarié qualifié : diplôme Bac+3 minimum (ou 5 ans d'expérience équivalente) et contrat de travail avec rémunération minimale seuil
- Créateur d'entreprise : projet économique réel et sérieux, financement minimum requis
- Chercheur : convention d'accueil signée avec un organisme de recherche agréé
- Investisseur : investissement direct minimum dans une entreprise en France

2. Pièces généralement demandées

Liste indicative — variable selon la sous-catégorie de Passeport Talent visée.

- Diplômes et justificatifs d'expérience professionnelle
- Contrat de travail, convention d'accueil, ou business plan selon la catégorie
- Justificatifs financiers (capital social, financement, apport personnel selon le cas)
- Passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile ou d'hébergement

3. Étapes de la procédure

- 1 Détermination de la sous-catégorie**
Identifier la catégorie Passeport Talent correspondant à votre profil (il en existe plusieurs).
- 2 Constitution du dossier spécifique**
Réunion des pièces propres à la sous-catégorie visée.
- 3 Dépôt de la demande**
Dépôt en ligne via l'ANEF ou en préfecture / consulat selon le lieu de résidence.
- 4 Décision**
Délivrance d'une carte pluriannuelle (jusqu'à 4 ans) en cas d'acceptation.

4. Délais et frais indicatifs

Délai moyen d'instruction : 2 à 3 mois. Taxes applicables : taxe de délivrance selon la durée de la carte — montant à vérifier sur service-public.fr.

Comment Strategix peut vous accompagner

Strategix propose un accompagnement documentaire et administratif pour la constitution, la vérification de complétude et le dépôt de ce type de dossier (formule Dossier Clé-en-Main, à partir de 449€). Cet accompagnement ne constitue pas un conseil juridique personnalisé et ne garantit pas l'obtention du titre —

la décision finale appartient à l'administration compétente.

Avertissement : Ce guide présente des informations générales à jour au moment de sa publication, basées sur des sources officielles (CESEDA, Code civil, service-public.fr, Légifrance). Il ne s'agit pas d'un conseil juridique personnalisé au sens de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971, et son contenu ne tient pas compte de votre situation individuelle. Pour un accompagnement adapté à votre dossier, ou pour toute question juridique complexe, consultez un avocat ou l'administration compétente.

Strategix — strategixs.net — Document mis à jour selon les évolutions réglementaires 2026